

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**VILLEFRANCHE - TARARE**



**Dénomination :** 1839 and Events  
**n° de gestion :** 2010B00435  
**n° d'identification :** 524 053 584  
**n° de dépôt :** A2010/001938  
**Date du dépôt :** 04/10/2010  
**Pièce :** Décisions du président du 30/08/2010

103435

**1839 and Events**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100 euros  
Siège social : Les Chermettes  
69620 TERNAND

524 053 584 RCS VILLEFRANCHE TARARE

Déposé au Greffe  
du Tribunal de Commerce  
de VILLEFRANCHE-TARARE  
le - 4 OCT. 2010  
sous le n°

2010/1938

**DECISIONS DU PRESIDENT  
EN DATE DU 30 AOÛT 2010**

L'an deux mille dix  
le trente août à 15 heures 30  
Au siège social,

Mademoiselle Julie RAQUET, Présidente

Après avoir rappelé que l'ordre du jour porte sur la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et/ou par compensation de créances, décidée par la collectivité des associés ce jour.

**A pris les décisions suivantes :**

**PREMIERE DECISION**

La Présidente constate que l'intégralité des 49 900 actions ordinaires nouvelles se trouve dès à présent souscrites, à savoir :

- ❖ par Monsieur Jérémie ZOPPI, associé, ici présent, et qui accepte à concurrence de 25 486 actions,
- ❖ par Mademoiselle Julie RAQUET, associée, ici présente, et qui accepte à concurrence de 24 414 actions,

**Total des actions souscrites : 49 900 actions.**

Les souscripteur désignés ci-dessus ont libéré intégralement le montant de leur souscription, et ceci dans les conditions suivantes :

- ❖ par Monsieur Jérémie ZOPPI, associé, ici présent, pour une somme de 25 486 euros par compensation, à due concurrence, avec le montant d'une créance liquide et exigible détenue sur la Société,
- ❖ par Mademoiselle Julie RAQUET, associée, ici présente, pour une somme de 24 414 euros par compensation, à due concurrence, avec le montant d'une créance liquide et exigible détenue sur la Société,

**Montant total de la souscription : 49 900 euros**

Il résulte des constatations ci-dessus que l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale du 27 août 2010 se trouve intégralement souscrite, que les actions ordinaires nouvelles sont entièrement libérées, que les fonds correspondants ont été déposés dans les conditions légales et que ladite augmentation de capital se trouve définitivement et régulièrement réalisée.

### **DEUXIEME DECISION**

La Présidente constate en conséquence que les modifications des statuts, décidées par l'Assemblée générale du 27 août 2010, deviennent définitives.

### **TROISIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la Présidente.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rogier', is written over a horizontal line that extends to the right.